

DREPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE BRUAY
LABUISSIERE

DATE DE CONVOCATION
24/11/2025

SEANCE DU
01/12/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE :17
PRESENTS : 14
VOTANTS : 15

N° 034-2025

OBJET :

Convention Gym douce avec
« LONGEVIFORME »

Ville d'HOUDAIN
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mille vingt-cinq, le premier décembre à dix-huit heures minutes ;

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du Centre Communal d'Action Sociale 5, place de la Marne sous la Présidence de Mme Marie-Thérèse Rojewski.

ETAIENT PRESENTS LES MEMBRES SUIVANTS :

Mme Isabelle Ruckebusch, Mme Marie-Thérèse Rojewski, Mme Amélie Przybyla, Mme Claudine Emery, Mme Yvette Cazin, Mr Bernard Maisnil, Mr Christophe Laurantiaux, Mme Michèle Capron, Monsieur Gilbert Voiron, Monsieur Claude Bouchez, Mme Claudine Hannebique, Mr Jerry Maisnil, Madame Geneviève Clément, Mme Sylvie Joly.

Formant la majorité des membres en exercice.

ETAIT ABSENTE EXCUSEE AYANT DONNEE PROCURATION :

Madame Cathy Boez.

ETAIENT ABSENTES NON EXCUSEES :

Mme Pascale Hourriez, Mme Elodie Bedu.

Le conseil d'administration du CCAS a accepté de signer la convention de prestations avec l'association « LONGEVIFORME » en 2025.

Cette convention a pour objet la prestation de service pour l'organisation et l'animation de séances d'activités physiques afin de préserver l'autonomie des séniors.

Les séances seront assurées chaque jeudi de 13h45 à 14h45 au CCAS .

Il convient de RECONDUIRE pour l'année civile 2026 au prix de 57€/séances pour 42 séances, soit un montant de 2394€ pour l'année.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE :

L'exposé de sa Vice- Présidente entendu :

A l'unanimité, A la majorité,

Autorise

Madame la présidente ou sa représentante à reconduire pour l'année civile 2026, La convention avec l'association « LONGEVIFORME » en 2026, pour un montant de 57€/séances pour 42 séances, soit un montant de 2394€ pour l'année.

La vice-présidente,


Marie-Thérèse Rojewski.


REÇU EN PREFECTURE

le 05/12/2025

Application agréée E-legalite.com

39_DE-062-266204577-20251201-034_2025-DE